

LE PRÉSUMÉ REFUS DES BANQUES D'ACCORDER DES PRÊTS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser au même ministre. Sait-il que certaines banques refusent carrément d'examiner les demandes de prêts aux petites entreprises présentées par des clients honorables et sûrs, sous prétexte qu'elles préféreraient prêter cet argent à 12 ou 13 p. 100 d'intérêt plutôt qu'au taux recommandé par la loi sur les prêts aux petites entreprises?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entendu des plaintes semblables. J'ai entendu dire que certaines banques ne voient pas d'un très bon œil les prêts aux petites entreprises, mais je n'en ai entendu parler qu'hier pour la première fois à Kingston, où certaines personnes m'ont exposé le même grief que le député. Je vais me renseigner et je dois me mettre en rapport prochainement avec plusieurs responsables de nos banques à charte.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DU POPLAR AU MONTANA—LES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES DOMMAGES ÉCOLOGIQUES

M. Ralph E. Goodale (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de l'environnement. Elle m'est inspirée par le fait que bien des habitants du sud de la Saskatchewan et du nord du Montana s'inquiètent du risque de pollution que peut créer le projet hydro-électrique du Poplar. Je me demande si le ministre est à même de nous dire quelles mesures le gouvernement fédéral va prendre pour s'assurer que ce projet ne constituera pas en fait un sérieux facteur de pollution de l'air sur le plan international, notamment une fois qu'il dépassera le niveau initial des 300 megawatts?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, le ministère fédéral de l'Environnement surveille de près ce projet. Je tiens à assurer . . .

Une voix: Des budgets, des études . . .

M. Marchand: Calmez-vous. Je tiens à assurer au député que nous effectuerons un contrôle très strict et que le gouvernement fédéral a bien l'intention d'appliquer en permanence des normes écologiques élevées.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INCARCÉRATION DE M. DANYLO SHUMUK EN URSS—LES INITIATIVES POUR LE FAIRE LIBÉRER

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit de M. Danylo Shumuk qui, le ministre s'en souviendra, a passé 35 des 62 années de sa vie dans des prisons soviétiques, uniquement pour des délits politiques. Le ministre

Questions orales

peut-il nous dire si ses collaborateurs ou lui-même sont intervenus directement—et j'insiste sur le mot directement—auprès des autorités soviétiques ici ou à Moscou en vue d'obtenir que M. Shumuk soit ou libéré ou autorisé à se rendre au Canada pour y rejoindre les membres de sa famille?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition s'en doute, il faudra que je vérifie la liste puisque l'affaire s'étale sur quelques années. Je n'ai pas identifié précisément et personnellement la personne en question dans les démarches que j'ai entreprises. Cependant je dois dire que j'ai personnellement remis des listes de noms aux responsables soviétiques et je vérifierai si celui-ci y figure. Je vais même faire établir un relevé chronologique des démarches qui ont été faites.

D'une façon plus générale, et je crois que le chef de l'opposition le sait puisqu'il a appuyé des motions présentées ici même et ailleurs, nous n'avons cessé de faire des démarches auprès de l'Union soviétique relativement à des prisonniers politiques et à d'autres cas semblables.

M. Clark: Dès que le ministre aura étudié la question, s'il constate que le nom de M. Shumuk ne figure sur aucune des listes présentées par le ministre lui-même ou ses fonctionnaires, voudra-t-il nous dire pourquoi le nom de M. Shumuk n'y figure pas et si le gouvernement compte signaler expressément le cas de cette personne?

M. Jamieson: Monsieur l'orateur, je le ferai volontiers. Pour l'instant, je peux dire que toute instance individuelle est fort légitime et recommandable, qu'il soit question de la venue au Canada ou de parents déjà installés au Canada, et je pense qu'en l'occurrence des instances individuelles ont déjà été faites mais, de toute façon j'examinerai l'affaire avant de fournir une réponse.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE REMISE À L'ÉTUDE PAR LE CABINET DE LA MAJORATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Elle se rattache à une motion que j'ai proposée aujourd'hui aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle se rattache également à une question déjà posée par le député de Humbert-Saint-Georges-Sainte-Barbe, mais il reste un point important que le ministre n'a pas encore éclairci.

Étant donné que d'une manière générale les canadiens ne trouvent pas que les anciens combattants devraient avoir à souffrir des problèmes économiques du gouvernement et souhaitent que le taux de base de la pension d'invalidité soit rétabli au niveau de 1973, le ministre voudra-t-il saisir de nouveau de cette question ses collègues du cabinet et presser le gouvernement de la réétudier.